

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 52 (1990)
Heft: 8

Artikel: Prise en charge des frais par celui qui produit les déchets
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1084729>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Evaluation d'une enquête sur l'élimination des déchets dans les entreprises de machinisme agricole

Prise en charge des frais par celui qui produit les déchets

La protection de l'environnement a un prix. C'est ce que ressentent aussi depuis quelques temps aussi les entreprises de machines agricoles. Les frais d'élimination des déchets ont tellement augmenté dans certaines régions de notre pays qu'on en est venu à discuter âprement de la facturation de ces frais aux consommateurs. Prochainement, l'agriculture sera priée, elle aussi, de passer à la caisse. C'est la raison pour laquelle elle doit s'intéresser aux conclusions de la commission technique de l'Union Suisse du Métal afin de garder un œil sur la suite des événements. L'auteur de cet article, Hans Stadelmann, est secrétaire de la commission de technique agricole III auprès de l'USM. Ces lignes sont publiées avec l'aimable autorisation de la rédaction de «Métal», périodique de l'association.

L'Union automobile a essayé de facturer 1,5% du montant de ses factures comme forfait pour les frais d'élimination des déchets.

La commission technique agricole a reconnu rapidement que l'on doit renoncer à un tel procédé pour la branche des machines agricoles en raison des travaux qui sont beaucoup plus différenciés. L'Union automobile a entre-temps aussi pris ses distances par rapport à la solution forfaitaire.

Le gérant de cet atelier ne connaît pas de problèmes d'élimination. A l'honneur du machinisme agricole, ce photo - décorative - n'a pas été prise dans un atelier professionnel.

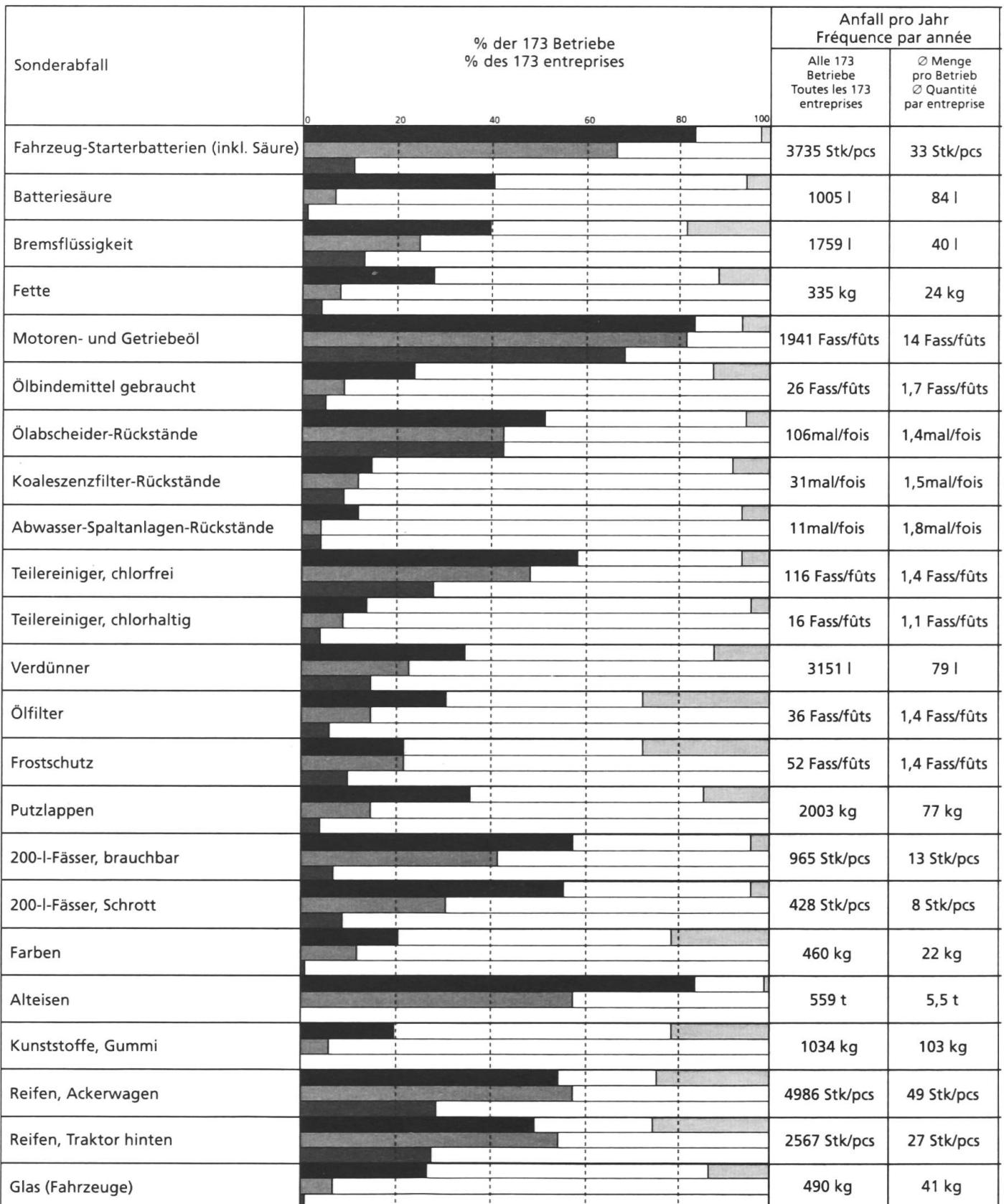


Lors de sa réunion de février 1989, la commission technique a déclaré qu'il fallait traiter d'urgence le problème de l'élimination. Le but est d'élaborer des directives pour la répercussion des frais d'élimination des déchets selon le principe de causalité (pollueur, payeur).

Enquête

La commission technique agricole a dû d'abord constituer une vue d'ensemble sur la situation actuelle de l'élimination des déchets dans la branche concernée.

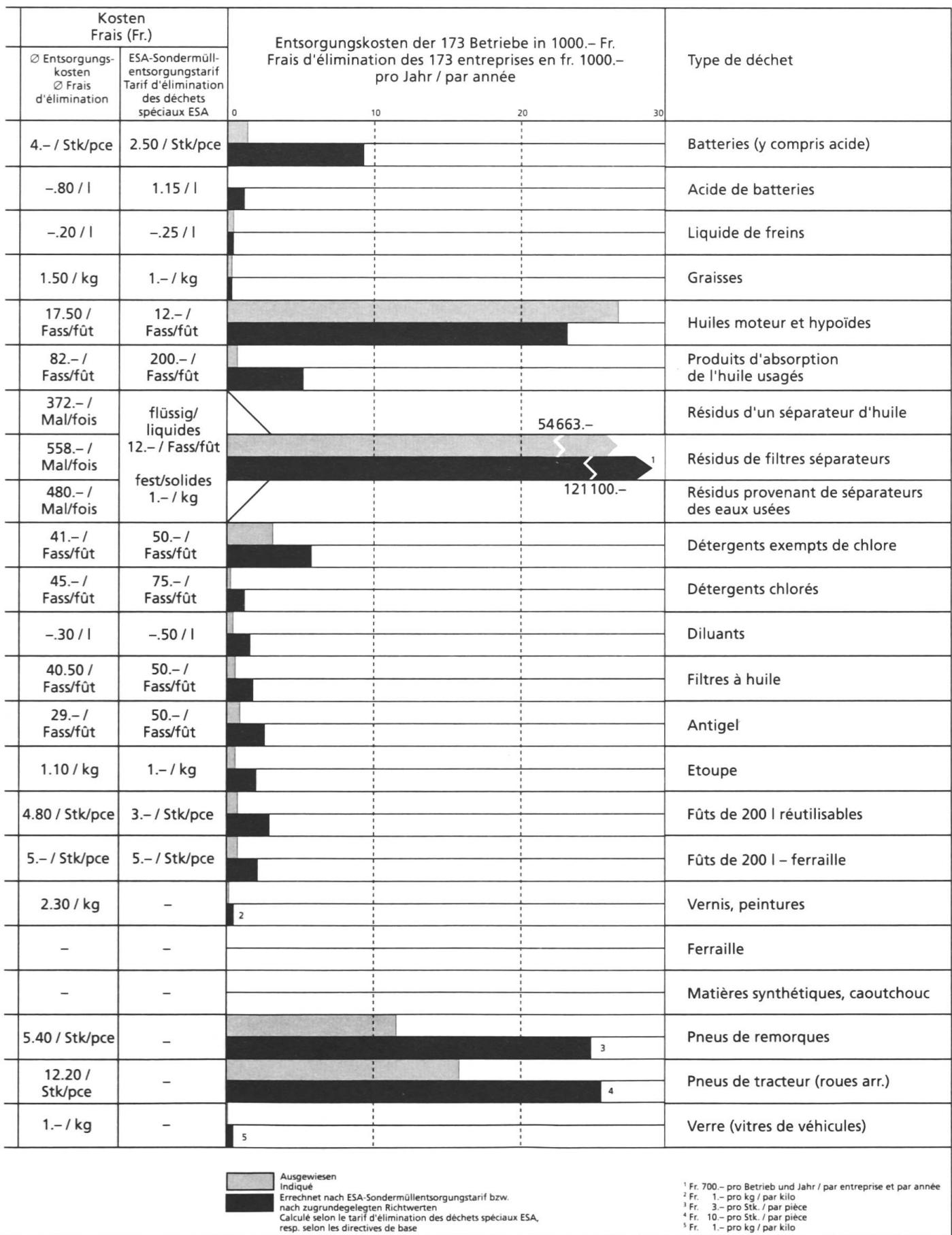
En été 1989 les 632 membres du



Antworten der 173 Betriebe zur Entsorgung der einzelnen Kategorien in % / Réponses des 173 entreprises concernant l'élimination des diverses catégories de déchets en %

	Entsorgung unter Einhaltung der regionalen Gesetze gelöst
	Elimination résolue selon les lois régionales
	Entsorgung nicht gelöst
	Elimination pas résolue

	Angaben zur Menge und Häufigkeit
	Angaben zu den anfallenden Entsorgungskosten
	Declaration des frais et d'élimination respectifs



domaine spécialisé de la technique agricole ont reçu un questionnaire au sujet des déchets à éliminer, des quantités et fréquences, et des frais d'élimination. On voit, rien qu'au nombre des entreprises qui ont répondu à ce questionnaire – 29% des entreprises concernées –, que la question de l'élimination des déchets est un problème important. L'analyse de toutes les données (tabelle) fournies par le questionnaire a montré des résultats significatifs.

L'élimination des batteries de voiture, des huiles usagées et de la vieille ferraille est pratiquement résolue. Mais l'élimination des huiles usagées engendre des frais élevés.

Lorsque des installations d'épuration des eaux usées sont installées, la plupart du temps l'élimination des résidus est réglée. Les frais pour cela sont souvent astronomiques.

Les acides de batterie, les liquides de freins, les filtres à huile et les produits antigel sont pris en charge par les entreprises d'élimination. Le fait qu'un grand nombre d'entreprises juge que l'élimination de ces déchets spéciaux n'est pas résolue indique que les entreprises d'élimination ne travaillent pas encore sur toute l'étendue du territoire.

Les peintures, les matières synthétiques, les pneus et les vitres de véhicule ne figurent pas sur la liste des entreprises d'élimination. L'élimination de ces déchets spéciaux est souvent alors considérée comme étant non résolue. Les pneus constituent à cet égard le problème le plus important.

Huiles usagées

Une grande partie des huiles usagées sont déjà collectées à

l'heure actuelle. Si l'on poursuit la séparation des diverses huiles, on peut encore atteindre une réduction des frais. Nous espérons que les huiles bio pourront être éliminées de façon moins problématique.

Résidus provenant des installations d'épuration d'eaux usées

L'aménagement de telles installations est en nette augmentation. L'élimination des résidus cause des frais fort différents selon les régions. Etant donné que les frais sont déjà très élevés aujourd'hui et qu'ils continuent à augmenter, il faut accorder une attention particulière à ce problème.

Pneus

Pour les pneus de tracteurs surtout on a souvent dépassé le seuil critique. On peut contribuer à la solution du problème en examinant soigneusement les pneus usés pour voir s'ils ne pourraient pas être réutilisés.

Il faut trouver des solutions raisonnables, même si les pneus peuvent être empilés.

Le principe de causalité

Les frais généraux indiqués pour l'élimination s'élèvent, pour les 173 entreprises, à Fr. 119'392.– par année.

Si tout est compté selon le tarif de l'entreprise d'élimination des déchets spéciaux ESA, respectivement selon les directives qui ont été acceptées, le montant s'élève alors à Fr. 232'421.– par année. Si l'on fait une extrapolation pour les quelque 700 entreprises de machines agricoles, les frais pour une année seraient de l'ordre de Fr. 940'000.– par année.

Du point de vue économique il faut surtout se concentrer sur les huiles usagées, les résidus provenant des installations d'épuration des eaux usées et sur les pneus.

Les frais d'élimination de ces déchets ne sont pas négligeables et continuent à augmenter. Par conséquent, la CT III Technique agricole va à court terme élaborer, à la lumière de ce qu'elle a appris par les questionnaires qui lui ont été retournés, des directives pour la répercussion des frais d'élimination des déchets et va aussi fournir des renseignements sur les filières d'élimination des déchets.

Appareils de soudage

électriques, bobinage de cuivre, testés SEV.
Fabrication suisse, dès Fr. 420.–. Appareils sans paliers et réglables électroniquement.

Installations de soudage au gaz de protection

Machines à 3 phases, 380 V, 30 à 230 Amp., y compris brûleur et soupape, Fr. 1590.–.

Installations de soudage autogène

Chariot de soudage, bouteilles d'acier, soupapes, tuyaux, brûleurs, électrodes, fers de brasage.

Exigez nos prospectus avec liste de prix.

ERAG, E. Rüst, 9212 Arnegg, tél. 071-85 9112